Posted on: 2020-08-12T00:00:00.00-04:00

DB Reference N°: IDB-P543626-08/20

Country: Haiti

Institution: Inter-American Development Bank

Sector: Water Supply and Sanitation

Deadline: 2020-09-28T00:00:00.00-04:00

Status: Published

Loan N°./Financing: 4697/GR-HA

Project: Projet d'Eau, Assainissement et Hygiène en Zones Urbaines, Périurbaines et Rurales du Grand Nord d'Haïti

Title: Assistance Technique par Résultats

Borrower/Bid No: SCF-DP-No. 15-08/20

INVITATION À SOUMETTRE DES MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

MARCHE OUVERT

Pays	: Haïti
Projet	: Projet d'Eau, Assainissement et Hygiène en Zones Urbaines, Périurbaines et Rurales du Grand Nord d'Haïti
Secteur	: Eau Potable et Assainissement
Résume	: Services de consultation
Objet	: Assistance Technique par Résultats
Budget	: 14,7 Millions de dollars américains
Accord de Don	: 4697/GR-HA
Appel d'offres	: SCF-DP-No. 15-08/20
Date limite	: Lundi 28 septembre 2020

Le Gouvernement de la République d'Haïti a signé avec la Banque Interaméricaine de développement (BID) l'Accord de Don 4697/GR-HA pour le financement du Projet d'Eau, Assainissement et Hygiène en Zones Urbaines, Périurbaines et Rurales du Grand Nord d'Haïti (« Projet ») dont l'Organisme d'exécution est la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) par le biais de l'Office Régional d'Eau Potable et d'Assainissement du Nord (OREPA Nord).

En tant qu'Agence d'exécution, la DINEPA se propose de contracter, avec les fonds du Projet, les services de consultation pour fournir une **Assistance Technique par Résultats auprès des Centres Techniques d'Exploitation (CTE) de Cap Haïtien, de Ouanaminthe et de Port de Paix.** Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) s'adresse aux entreprises et aux opérateurs ayant l'expérience dans la fourniture de services d'eau potable et d'assainissement dans le but de mener une Assistance Technique par Résultats (ATPR) en vue d'améliorer la qualité des services d'eau et d'assainissement dans les trois (3) CTE sus mentionnés. En particulier, on s'attend à une amélioration significative de l'équilibre économique des entreprises prestataires des services d'eau potable et d'assainissement (CTE) et à une augmentation de la couverture domiciliaire d'eau, pour ne citer que quelques-uns des résultats attendus.

Pour atteindre les objectifs, la DINEPA, par le biais du Projet, en plus des fonds destinés à rémunérer ce contrat ATPR, réalisera des investissements parallèles et mettra à disposition des CTE une subvention pour couvrir les frais opérationnels.

Cette ATPR comprend les composantes suivantes :

1. **Personnel intégré dans les organigrammes du CTE du Cap-Haïtien, du CTE de Ouanaminthe et du CTE de Port de Paix** dans le but d'assurer la gestion des activités courantes des CTE et aussi pour former et assurer un transfert progressif de responsabilités aux homologues haïtiens. Le Prestataire mettra à disposition de la DINEPA, sept (7) cadres répartis entre les trois (3) CTE pour occuper des postes de Responsables de certaines unités des CTE (unités commerciales, unités techniques et des opérations) et des postes de Conseillers des Responsables d'autres unités (unités financières et de direction du CTE). Cette composante constitue le cœur du dispositif contractuel. Les cadres permanents seront en première ligne pour engager la réorganisation en profondeur des CTE, les doter de moyens et procédures pour développer l'exploitation, étendre le service et piloter un ambitieux programme d'investissements.

2. **La supervision des travaux au niveau des CTE avec emphase sur celui du CapHaitien** devant permettre à ce dernier de développer considérablement sa capacité de distribution d'eau aux ménages. Ces travaux consistent en le renouvellement et l'extension du réseau de distribution.

3. **La fourniture de biens et équipements pour le bon fonctionnement des CTE** tels que des matériels roulants, des outils informatiques et bureautiques, des logiciels et droits associés, des équipements techniques, des équipements pour les laboratoires de qualité d'eau, et tout autre bien nécessaire.

4. **L'installation de branchements privés (BP)** qui doivent permettre de développer progressivement le service et garantir ainsi la rentabilité économique des CTE ;

5. **L'élaboration de produits de consultation et leur mise en œuvre pour rendre opérationnel** les CTE : Quatorze (14) produits ont été identifiés, lesquels consistent en un ensemble de moyens et outils à développer (plans d'action assainissement, plan d'affaires, logiciels, procédures, etc.). Toutefois, les soumissionnaires pourront en proposer davantage.

Le montant plafond disponible pour l'exécution des prestations faisant l'objet du contrat ATPR est de **14,7 Millions de dollars américains**. **La méthode de sélection est basée sur la Qualité**. La durée du contrat est de quatre (4) ans. Les entreprises et les groupements d'entreprises intéressés doivent fournir des renseignements indiquant leur capacité à fournir les prestations du contrat, notamment sur les aspects suivants :

1. L'expérience dans la gestion des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement au cours des dix (10) dernières années avec un minimum de 20.000 clients facturés par expérience effectuée, soit individuellement ou en association avec d'autres entreprises.

2. Expérience d'assistance technique aux entreprises publiques d'eau et d'assainissement dans des pays à faibles revenus.

3. Expérience dans le développement et la gestion de Système d'Informations Commerciales (SIC), la modélisation hydraulique, la supervision des travaux l'élaboration de plans pour la réduction de l'eau non facturée.

Les soumissionnaires intéressées seront évaluées en vue d'établir une liste courte. Seuls les entreprises et Groupes d'Entreprises, Consortium et Associations (GECA) retenus sur la liste courte et qui sont éligibles tel que stipulé dans Politiques relatives à la sélection et au recrutement de consultants financés par la Banque Interaméricaine de Développement GN-23509 recevront une Demande de Proposition(DP)

Les déclarations d'intérêt doivent être envoyées et adressées à la Direction Générale de la DINEPA sous forme de fichier PDF ou similaire (inviolable), aux adresses suivantes :

passation.marches@dinepa.gouv.ht roldophe.ferjuste@dinepa.gouv.ht

jerome.millard@dinepa.gouv.ht

Les courriels doivent avoir pour objet : " ***Assistance Technique par Résultats auprès des***

Centres Techniques d'Exploitation (CTE) de Cap Haïtien, de Ouanaminthe et de Port de Paix, SCF-DP-No.15-08/20 ". La taille maximale du fichier soumis doit être de 25Mb et doit être envoyé au plus tard le 28 septembre 2020 à 11 :00 am, heure locale d'Haïti.

Le Directeur Général

Guito EDOUARD